



HAL
open science

Matrimoine, le patrimoine à l'ère de l'internet et du numérique.

Antoine Moreau

► **To cite this version:**

Antoine Moreau. Matrimoine, le patrimoine à l'ère de l'internet et du numérique.. Hyperheritage International Symposium (HIS) 5, Patrimoines et design d'expérience à l'ère numérique., May 2018, Constantine, Algérie. hal-03538668v1

HAL Id: hal-03538668

<https://hal.science/hal-03538668v1>

Submitted on 21 Jan 2022 (v1), last revised 7 Mar 2022 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Matrimoine, le patrimoine à l'ère de l'internet et du numérique

« Matrimoine », heritage in the age of the internet and digital technology

Antoine Moreau

ELLIADD, Université de Franche-Comté
antoine.moreau@univ-fcomte.fr

En prenant comme point de départ le travail réalisé par l'UNESCO pour valoriser le « patrimoine culturel immatériel » de l'humanité nous montrerons comment cette notion initialement qualifiée en 1997 de « patrimoine oral de l'humanité », peut être requalifiée en « matrimoine ». Il s'agira d'en comprendre les raisons, d'en observer les faits à travers les usages et d'en mesurer les conséquences pour ce qui concerne l'Histoire de l'humanité à l'ère du numérique et de l'internet. Cette Histoire nous la qualifierons de « para-Histoire », elle n'est pas le dépassement de l'Histoire supposée être finie, mais sa poursuite par l'amplification de ses promesses démocratiques. De la même façon, le matrimoine n'est pas une négation du patrimoine, mais sa reconsidération à travers les vecteurs de l'immatériel, du féminin et du vernaculaire. Il poursuit le patrimoine avec cette notion d'immatériel propre aux traditions orales et aux transmissions numériques. Ainsi, l'immédiat des médias numériques nous fait redécouvrir l'immédiat des opérations culturelles qui ont cours dans les sociétés dites primitives. Une articulation de pôles apparemment contradictoires est à l'œuvre qui, de façon dialectique, nous invite à un renouvellement de principes directeurs pour la création et la conservation des productions de l'esprit ainsi que pour la mise en forme de nos sociétés. Des conditions d'exercices doivent être observées pour favoriser un développement durable et éthique de ce qui se fabrique. Nous trouvons déjà la formalisation juridique de ce principe de réalité immatériel avec les logiciels libres et plus généralement avec les œuvres sous licences libres. Ainsi, la matrice matrimoniale s'inscrit dans un process de création qui observe le souci du commun pour les biens, les services et les personnes.

Mots-clés. Matrimoine, tradition orale, immatériel, histoire de l'art, logiciels libres, commun.

Taking as a starting point UNESCO's work to promote the "immaterial cultural heritage" of humanity, we will show how this notion, initially described in 1997 as the "oral heritage of humanity", can be reclassified as "matrimoine". The aim will be to understand the reasons for this, to observe the facts through usage and to measure the consequences for the history of humanity in the digital and Internet age. This history we will call it "para-history", it is not the overcoming of the history supposed to be over, but its pursuit by the amplification of its democratic promises. In the same way, matrimoine is not a negation of heritage, but its reconsideration through the vectors of the immaterial, the feminine and the vernacular. It pursues the heritage with this notion of the immaterial specific to oral traditions and digital transmissions. Thus, the immediacy of digital media makes us rediscover the immediacy of the cultural operations that take place in so-called primitive societies. An articulation of apparently contradictory poles is at work which, in a dialectical way, invites us to a renewal of guiding principles for the creation and conservation of intellectual productions as well as for the shaping of our societies. Some exercise conditions must be observed to promote sustainable and ethical development of what is being produced. We are already finding the legal formalization of this principle of intangible reality with free software and more generally with works under free licenses. Thus, the matrimonial matrix is part of a creative process that observes the concern for the common for goods, services and people.

Keywords. Matrimoine, oral tradition, immaterial, art history, free software, common.

La prise de conscience spatiale de l'Occident depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à la liquidation du dernier kilomètre carré d'inconnu, a été l'arrêt de mort du monde primitif humain et naturel, sur le thème de l'acquisition de l'or et des fourrures. (Leroi-Gourhan, 1964, p. 179).

1 Notion de « patrimoine culturel immatériel »

Partons de la notion de « patrimoine culturel immatériel » (UNESCO, s.d.) telle qu'elle a été conceptualisée par l'UNESCO. Nous allons en faire la généalogie de façon à comprendre son évolution et découvrir le lien étroit entre les sociétés de types traditionnelles et celles qui, avec l'évolution exponentielle de leurs technologies, sont en perpétuelle transformation. Observons tout d'abord comment est apparue cette attention au patrimoine culturel immatériel. En 1997, des intellectuels marocains se réunissent sous l'égide de l'UNESCO à Marrakech pour définir le concept de « patrimoine oral de l'humanité » (UNESCO, 1998). Puis, en 2001, il s'agit de préserver « les chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » (UNESCO, 2001-2005). L'objectif de cette initiative a été de mettre en valeur « les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel » (UNESCO, Idem.). Ensuite, en 2003, pour stabiliser la proclamation d'intention de 2001, ce patrimoine oral et immatériel fait l'objet d'une Convention. Intitulée « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » elle a été ratifiée le 1er février 2007 par 74 états (UNESCO, 2003).

Remarquons ceci : à l'origine en 1997 il s'agit de dégager un concept, celui de « patrimoine oral de l'humanité ». Puis, en 2001, il va être question de « patrimoine oral et immatériel de l'humanité ». Apparaît à ce moment là le mot « immatériel », non présent au départ des réflexions pour qualifier des objets et pratiques issus des traditions orales et dont l'existence perdure jusqu'à présent dans un monde dominé par l'écrit. Ensuite, la Convention de l'UNESCO de 2003 ne mentionne plus que le « patrimoine culturel immatériel ». Exit le mot « oral », ne reste plus que le mot « immatériel », laissant entendre qu'entre oralité et immatériel, il y a un rapport si étroit, une similitude si forte, qu'on peut fusionner l'un dans l'autre. Ainsi, à travers l'attention portée au « patrimoine culturel immatériel » de l'humanité, sont mises en rapport les cultures de traditions orales et celles de transmissions numériques. Qualifié aussi de « patrimoine

vivant » (UNESCO, s.d.), cette appellation montre la vivacité ainsi que l'actualité de l'immatériel issu des sociétés primitives.

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. (UNESCO, « Texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », Article 2 : Définitions, idem.).

Les productions culturelles procédant d'une tradition orale sont bien des productions immatérielles. Nous affirmons que ces immatériaux que sont les mythes, les rites et les pratiques coutumières, ont un rapport objectif avec nos immatériaux en haute technologie créés avec le numérique et l'internet. Cette rencontre contemporaine montre bien la nature immatériste (Berkeley, 1998) des pratiques culturelles dites archaïques ainsi que celles, sophistiquées, issues des technologies numériques. Dans les deux cas, nous avons une pratique du monde où l'inscription dans la matière compte moins que son transport et son évolution dans la durée. L'immatérialisme de la tradition orale comme de la transmission numérique implique que, selon Berkeley, « être, c'est être perçu ou percevoir » et que la réalité n'est pas inscrite dans la matière mais dans ce qu'on en perçoit. Dans le cas des sociétés archaïques, c'est par « ignorance » scientifique que la perception fait office de réalité ; dans le cas des sociétés évoluées, c'est par l'invention de techniques d'augmentation du corps, avec la dite « réalité virtuelle » ou par les écrans de nos ordinateurs et tablettes numériques, que la « réalité se réalise en réalité ».

De la même façon qu'une civilisation « première » ne peut imaginer que la terre soit ronde, nous n'avons, nous « civilisations évoluées » à l'heure de la globalisation, sans doute jamais eu si bien les pieds sur terre que dans le face-à-face avec le plat de nos écrans (Vial, 2013). Que les techniques liées au numérique rejoignent, par leur immatérialisme high-tech, le « patrimoine vivant » des traditions orales, montre le point de convergence entre ces deux pôles pour les productions de l'esprit.

2 Le matrimoine

Nous proposons de qualifier ce nouveau patrimoine, qui croise traditions orales et transmissions numériques, de « matrimoine ». Sans nier la réalité patrimoniale qui a fait l'Histoire, il nous semble important d'observer aujourd'hui la prééminence du fait matriciel pour l'immatériel dans la création, les usages et les process de production à l'ère de l'internet et du numérique. Peu de recherches en ce sens ont été menées jusqu'à présent, une thèse de doctorat (Clivaz, 2004) propose une définition du matrimoine :

[...] nous définissons le matrimoine comme tout ce qui n'est pas patrimoine. En tant qu'ensemble complémentaire de l'ensemble patrimonial, le matrimoine de part sa modalité imaginaire [est] assimilé à la notion de Patrimoine Virtuel. Entre l'ensemble patrimonial et l'ensemble matrimonial, prend place une interface de modalité actuelle : matrice active ouverte à l'expérience dans laquelle s'échangent les restes physiques et conceptuels de la ville et du territoire.

Ajoutons à la qualification de « patrimoine virtuel » et de « matrice active ouverte à l'expérience », que le matrimoine, tel que nous l'entreprenons, n'est pas surdéterminée par une revendication de type féministe (matrimoine.fr s. d.) mais permet une revalorisation de l'apport traditionnellement jugé comme dévolu aux femmes. En élargissant le patrimoine à ce qui peut échapper à la passion de l'appropriation par le genre masculin, le matrimoine protège les biens immatériels, imprenables en propre, et qui procèdent d'une économie d'usage plus que d'une économie d'échange. Ainsi présenté (Bauer, 2009) dans un article sur « Les goûts du matrimoine religieux » :

Il permet aussi d'élargir la notion de patrimoine, en y incluant par exemple les biens collectifs, inaliénables, indivis et d'usage temporaire des Touaregs du Sahara (Claudot-Hawad, 1990) ou les mondes conceptuels jamais réalisés, mais devenus des réalités dans l'imaginaire et conservés dans la mémoire. Il permet de changer le regard porté sur le patrimoine, en refusant qu'un « on » masculin et occidental s'approprie les collections ethnographiques au titre de patrimoine universel de l'homme.

Le matrimoine n'est donc pas la négation de la notion de patrimoine, mais sa réévaluation au regard de l'importance des immatériaux au XXI^e siècle. Par la copie à l'identique, la diffusion en nombre et la transformation des objets, les auteurs partagent des savoirs et des techniques où ce qui fait autorité n'est plus seulement l'auteur reconnu

comme tel mais également ceux qui lui sont conséquents et qui augmentent le bien commun. Moule à productions et reproductions davantage qu'un modèle de créations il ne correspond pas à la « ligne éditoriale » d'une autorité dominante et qui, par la volonté, ordonne. Le matrimoine, cohérent avec l'immatériel numérique et non-numérique, s'ordonne sans la force d'un pouvoir volontaire. Par la puissance de l'immédiat, sa conception procède de l'impensé et du passage à l'acte, il n'y a pas véritablement de « projet matrimonial ». En cela, le matrimoine est proche du vernaculaire. Il est un fait accompli, un « déjà-là », un « ready-made » à porté de main, qui se propose à l'action par le simple fait de l'existence et de la survivance en continu. Ce qui se produit est le résultat d'une « agentivité » (agency) (Gell, 2009) qui, avec art et technique, façonne « le cours des choses ». Il n'y a pas de visée esthétique, ni même de design à proprement parler. C'est la raison pour laquelle le matrimoine n'est pas aussi spectaculaire que le patrimoine en sa démonstration de qualités, de force et de pouvoir. Il est davantage un socle pour le vivant qu'une statuaire pour défunts.

3 Le matrimoine, ou la poursuite de l'Histoire

Avec les effets de la globalisation sur les façons de vivre, de la force des entreprises transnationales sur les politiques des nations et de l'interrogation identitaire des habitants des différents pays du globe, nous avons quitté la période historique. Nous vivons à l'ère para-historique. Il y a eu la pré-Histoire, il y a eu l'Histoire et nous entrons dans la para-Histoire. Au contraire de la fin de l'Histoire (Hegel, 1965 ; Kojève, 1947) ou de la supposée post-Histoire (Danto, 2000), le matrimoine est une poursuite historique. Nous ne détaillons pas ici la préférence que nous avons pour le vocable « para-Histoire » plutôt que « post-Histoire ». Rendons justice à Hegel, avec ces quelques aménagements :

1/ La dite « fin de l'Histoire » dont nous observons la réalité mais que nous comprenons selon Bernard Bourgeois comme « fin sans fin de l'Histoire » (Bourgeois, 2005), sans dépassement « post » mais en décalage par rapport à sa finalité vue comme achèvement.

2/ La dialectique du maître et de l'esclave qui, à travers une situation de crise et son retournement en faveur du travailleur dominé, fait Histoire. Si le matrimoine a rapport avec le vernaculaire comme ce qui est : « relatif aux esclaves nés dans la maison » (CNRTL, s.d.), il a également rapport avec la condition féminine historiquement considérée à la même enseigne que celle des esclaves, attachée aux tâches domestiques, notamment à la naissance de la démocratie dans la Grèce Antique. C'est ce mouvement dialectique que nous retenons pour affirmer la poursuite de l'Histoire en para-Histoire et la poursuite du patrimoine en matrimoine car :

Seul l'Esclave peut transcender le Monde donné (asservi au Maître) et ne pas périr. Seul l'Esclave peut transformer le Monde qui le forme et le fixe dans sa servitude, et créer un Monde formé par lui où il sera libre. Et l'esclave n'y parvient que par le travail forcé et angoissé effectué au service du Maître. Certes, ce travail à lui seul ne le libère pas. Mais en transformant le Monde par ce travail, l'Esclave se transforme lui-même et crée ainsi les conditions objectives nouvelles, qui lui permettent de reprendre la Lutte libératrice pour la reconnaissance qu'il a au prime abord refusée par crainte de la mort. Et c'est ainsi qu'en fin de compte tout travail servile réalise non pas la volonté du Maître, mais celle – inconsciente d'abord – de l'Esclave, qui – finalement – réussit là, où le Maître – nécessairement – échoue. (Kojève, 1947, p. 34).

Le matrimoine, par son travail, de fait et de fond, avec la langue maternelle et par le soin porté aux biens communs de l'humanité, est aujourd'hui le vecteur des réalisations sociales, culturelles et politiques qui prend le relai de l'Histoire et du patrimoine. Il résiste à la muséification patrimoniale par la capacité à renouveler l'usage du monde dans un quotidien devenu non-historique. Il échappe à la ruine grâce aux reconstructions virtuelles et aux pratiques qui peuvent être faites des musées (museomix.org) ainsi qu'à travers des ateliers de fabrication collective avec les fablabs ou les hacker-spaces (Lallement, 2015).

À l'heure de la mondialisation, le matrimoine (« patrimoine vivant ») est notre « commun communicant actif ». Les cultures du monde unies dans le différent se retrouvent articulées dans l'immatériel numérique comme non-numérique. Le matrimoine façonne un monde fait de face-à-face et d'interfaces, de réel et de virtuel, de machines intelligentes et de pensées intuitives, sans que ces pôles contradictoires ne soient en opposition. Mouvement dialectique, moments dialogiques, immédiateté, le devenir du présent s'accorde à l'avenir du passé. Nous sommes dans le moment vécu d'un « temps réel » qui n'est pas le temps objectif mais celui de la durée subjective (Bergson, 2013 a).

La para-Histoire, dont nous esquissons les traits en nous limitant à notre sujet, fait retour sur les cultures traditionnelles d'avant l'écriture. Elles ont, (avec la transmission de bouche à oreille, les rituels, les arts du quotidien, toutes pratiques non inscrites sur un support censé en préserver l'intégrité), conservé ce qui les fait tenir et perdurer dans le temps. Aujourd'hui, avec le numérique et son transport réticulaire, cette intégrité se réalise avec et par l'altérité. La préservation de l'intégrité n'existe que par l'altérité qui ouvre aux interactions multiples. Ces inter-actions vont, par l'ouverture, façonner l'intégrité, la refaire, la défaire, risquer la méfaire, mais la parfaire au final car il s'agit de transmettre le vivant du matrimoine qui s'offre en faille davantage qu'en force. La fabrique matrimoniale

agit comme une ancre pour, entre les usagers co-auteurs, modéliser des formes mouvantes et qui trouvent stabilité dans l'ordonnement alternatif des actes. De cette matrice naît d'autres moules qui s'offrent à d'autres variations formantes où, l'expérience des utilisateurs valide la justesse de la forme tout autant formée que formante. Ce qui s'éprouve comme expérience (Dewey, 2010) va définir la qualité d'un art, élargi à toutes façons de faire, un art de toutes manières mais un art mis à l'épreuve du quotidien.

4 Le matrimoine et le para-design

En terme de design, nous parlerons alors d'un « à-côté » du design, autrement dit de « para-design ». Le temps et la prise en considération d'une conception design critique du temps comptable est déterminante car le para-design est lié à la durabilité, non au temps (Bergson, 2013 a). Le temps est ce qui se compte objectivement alors que la durée est un développement subjectif. La conséquence conceptuelle pour le design n'est pas mince : de « discipline de projet » (Vial, 2017, p. 79), le design devient une « discipline de jet » immédiat et en continu. Les notions d'origine et d'originalité sont dévalorisées au profit de celles de copie, de diffusion et de modification de l'existant. L'économie est encadrée par ce qu'on pourrait appeler une « écologie financière » où la valeur est indexée au développement durable et au travail coopératif. Le design s'envisage en dehors de son seul objet en faisant l'économie de ce qu'il est supposé être. Dans ce qui le structure, à travers des protocoles, des normes et des principes de réalisation, il s'évertue à déjouer la passion du pouvoir. Le para-design forme ainsi un cadre politique, une culture de faits évolutifs, non de projets à faire guidés par la conquête. Il n'est pas déterminé par l'esthétique mais par l'art et la technique comme agent social (Gell, 2009). Technique de soi pour tout un chacun (Hadot, 2002 ; Foucault, 2001), le para-design est une tactique de vie.

Beaucoup de pratiques quotidiennes (parler, lire, circuler, faire le marché ou la cuisine, etc.) sont de type tactique. Et aussi, plus généralement, une grande partie des « manières de faire » : réussite du « faible » contre le plus « fort » (les puissants, la maladie, la violence des choses ou d'une ordre, etc.), bon tours, arts de faire des coups, astuces de « chasseurs », mobilités manœuvrières, simulations polymorphes, trouvailles jubilatoires, poétiques autant que guerrières. Ces performances opérationnelles relèvent de savoirs très anciens. Les Grecs les désignaient par la métis. Mais elles remontent avec les ruses et les simulations de plantes ou de poissons. Du

fond des océans aux rues des mégaloïles, les tactiques présentent des continuités et des permanences (de Certeau, 1990 p. XLVII).

Le « proof of concept », autrement dit la mise à l'épreuve de ce qui fait la viabilité de la conception para-design (objets et services, rites et usages), a pour souci le « faire société » et le « faire individus ». Le para-design institue la norme sociale. L'art comme technique est vecteur de cet élan vital (Bergson, 2013 b) qui permet aux sociétés, en leurs diversités culturelles, de s'interpréter, de s'inter-prêter les unes et les autres sans se nuire. Un conatus (Spinoza, 1965) commun articule les différences, sans rivalité, avec viralité, comme le matériau numérique le permet. Avec le matrimoine en tant que para-patrimoine, les hautes technologies sont entrées en intelligence avec les traditions jugées archaïques. Toutes formes ont des fonctions formantes, reformées et reformantes et se transmet dans la durée. Mais pour que cette opération soit effective, il y a nécessité d'observer des principes conducteurs.

5 Les conditions du matrimoine

Si l'immatériel (numérique et traditions orales) est caractéristique du matrimoine, des conditions sine qua non doivent être observées. Nous les trouvons déjà mises en œuvre dans l'histoire de l'informatique à travers le logiciel libre (gnu.org a) et plus généralement avec son extension hors logiciel à toutes productions de l'esprit (creativecommons.org ; artlibre.org). Prenant le contre-pied des logiciels propriétaires en poursuivant la tradition du travail informatique telle qu'elle avait lieu avant l'appropriation du code-source par certaines entreprises au cours des années 1980, les logiciels libres sont en phase avec le mode de production matrimonial. Librement copiables, modifiables et diffusables avec, dans le cas du copyleft, l'interdiction de l'appropriation exclusive, ils encouragent l'usage commun et la transmission de la création. « Le copyleft est une méthode générale pour rendre libre un programme (ou toute autre œuvre) et obliger toutes les versions modifiées ou étendues de ce programme à être libres également. » (gnu.org, 2018 b). Ainsi, ce qui est libre, reste libre. La passion patrimoniale est contrariée, se dégage alors la possibilité d'un commun culturel où ce qui est à chacun est à tous et ce qui est à tous est à chacun. La promesse républicaine (*respublica*, « bien public »), telle qu'elle a été formulée par la Révolution Française en « liberté, égalité, fraternité » se réactualise aujourd'hui avec l'immatériel, entendu comme croisement de l'archaïque et du numérique. Découlant de l'idéal démocratique cette promesse se renouvelle aujourd'hui comme hyper-démocratie. Elle prolonge et approfondit la démocratie née dans la Grèce Antique avec cette avancée notable : le matrimoine hyper-démocratie étend la liberté aux femmes et aux esclaves

(les travailleurs) exclus historiquement par l'emprise patrimoniale mais aujourd'hui parties prenantes d'une Histoire qui n'en fini pas de ne pas finir.

Antoine Moreau, « Matrimoine, le patrimoine à l'ère de l'internet et du numérique », mai 2018, un texte écrit pour le colloque international « Patrimoines et design d'expérience à l'ère numérique », le 13-15 mai 2018 à l'université Constantine 3, Constantine, Algérie.

Copyright : ce texte est libre, vous pouvez le copier, le diffuser et le modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://artlibre.org>

Bibliographie

BERGSON H. (2013 a). *Essai sur les données immédiates de la conscience*, ch. 3, PUF

BERGSON H. (2013 b). *L'évolution créatrice*, PUF

BERKELEY G. (1998). *Trois dialogues entre Hylas et Philonous*, GF Flammarion, Paris.

CLAUDOT-HAWAD, H., (1990). « Nomades et État : l'impensé juridique », *Droit et Société*, 1990/15 : 229-242. Disponible en ligne : <http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/html/ds015/ds015-08.htm> (site consulté le 10 avril 2007).

CLIVAZ, M. (2004). Patrimoine virtuel & prospective ouverte, thèse de doctorat soutenue le 8 mars 2004, Faculté d'architecture de l'Université de Genève, fichier .pdf, p. 131. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:568> (page visitée le 19/02/18).

DANTO, A. (2000). *L'Art contemporain et la clôture de l'histoire*, trad. C. Hary-Schaeffer, Paris, éditions du Seuil.

De CERTEAU M., (1990). *L'invention du quotidien, 1. arts de faire*, Gallimard, Folio.

DEWEY J., (2010). *L'art comme expérience*, Folio.

FOUCAULT M., (2001) « Les techniques de soi », cours à l'université du Vermont, octobre 1982, *Dits et Ecrits II*, Gallimard.

- GELL, A., (2009). *L'art et ses agents, une théorie anthropologique*, Les presses du réel.
- HADOT, P., (2002). *Exercices spirituels et philosophies antique*, Albin Michel.
- HEGEL, (1965). *La raison dans l'Histoire*, trad. Kostas Papaioannou, Plon, 10/18.
- KOJÈVE A., (1947). *Introduction à la lecture de Hegel*, Gallimard, Tel, 1947.
- LALLEMENT, M., *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Le Seuil, 2015.
- LEROI-GOURHAN, A. (1964). «La mémoire et les rythmes », in *Le geste et la parole*, tome I, Paris, Albin Michel.
- SPINOZA, (1965). *Éthique*, trad. C. Appuhn, chap. III « Des passions », prop. 7, GF Flammarion, p.143.
- VIAL S., (2017). *Le design*, Que sais-je, PUF.
- VIAL S., (2013). *L'être et l'écran*, PUF.

Webographie

- BAUER O. (2009), « Les goûts du matrimoine religieux » in *Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission du sens*, S. Lefebvre (dir.) Presses de l'Université Laval, Canada p. 109-122 https://www.academia.edu/6102940/LES_GO%C3%9BTS_DU_MATRIMOINE_RELIGIEUX fichier pdf, p. 2-3, (page visitée le 20/02/18).
- BOURGEOIS B., « La fin de l'histoire », texte de la séance publique devant l'Académie des sciences morales et politiques, Paris, le 12 décembre 2005. <http://www.asmp.fr/travaux/communications/2005/bourgeois.htm> (page visitée le 24/02/18).
- CNRTL, s.d., « Vernaculaire » <http://www.cnrtl.fr/definition/vernaculaire> (page visitée le 22/02/18).
- Creative Commons <http://creativecommons.org> (page visitée le 05/03/18).
- GNU.org, (2018 a). « Qu'est-ce que le logiciel libre ? » <https://www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html> (page visitée le 06/03/18).

GNU.org, (2018 b). « Qu'est-ce que le copyleft ? »

<https://www.gnu.org/copyleft/copyleft.fr.html> (page visitée le 02/03/18).

HERTZ E., « Le matrimoine » (2002), p. 153-168, in M.-O. GONSETH, J. HAINARD et KAEHR R. (dir.) (2002). *Le musée cannibale*, p.162, Neuchâtel, Musée d'ethnographie.

Matrimoine.fr « Qu'est-ce que le matrimoine ? », s. d. <http://www.matrimoine.fr/quest-ce-que-le-matrimoine> (page visitée le 19/02/18).

Licence Art Libre <http://artlibre.org> (page visitée le 05/03/18).

Museomix.org <https://www.museomix.org> (page visitée le 22/02/18).

UNESCO, (s.d.) « Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? »

<https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immateriel-00003> (page visitée le 27/12/17)

UNESCO, (1998). « Proposition du directeur général sur les critères de sélection d'espaces ou de formes d'expression culturelle populaire et traditionnelle qui méritent d'être proclamés par l'unesco chefs-d'œuvre du patrimoine oral de l'humanité ».

<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001111/111165f.pdf> (fichier pdf vu le 01/03/18).

UNESCO, (2001-2005). « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00103> (page visitée le 01/03/18).

UNESCO, (2003). « Texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », <https://ich.unesco.org/fr/convention> (page visitée le 01/03/18).

UNESCO, (s.d.) « Sauvegarder le patrimoine vivant des communautés »,

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/resources/in-focus-articles/safeguarding-communities-living-heritage> (page visitée le 01/03/18).

UNESCO, (s.d.) « Kit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », s.d., <https://ich.unesco.org/fr/kit> (page visitée le 01/03/18).